

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1038 du 4 septembre 1945,

n° 1038

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 septembre 1945

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro

30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une gratification de cinq cents francs est accordée à M. Raneboson Sévérin, écrivain-interprète des cadres spéciaux de Madagascar en service à la Poste, pour travaux de dactylographie urgents et exceptionnels. La dépense est imputable au chapitre XIII, article 2, paragraphe 4 du budget local de l'exercice 1945.